

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_03 Adoption du règlement intérieur

Le lundi 16 juillet 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Renaud LAGRAVE,

Nombre de délégués : 37

Nombre de voix : 89

Présents titulaires (30) :

Mme Christine BOST, M. Claude CARPE, M. Christophe CATHUS, M. Arnaud COLLIGNON, M. Yvon COTTERRE, M. Michel COUZIGOU, M. Véronique DE MAILLARD, M. Gaëtan DE TROGOFF, Mme Brigitte DESVAUX, M. Guy DEWEVRE, M. André DUVIGNAU, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Olivier GEORGIADIS, Mme Anne GÉRARD, M. Michel GERMANEAU, M. Jean-Michel IRATCHET, M. Michel LABARDIN, M. Renaud LAGRAVE, M. Jean-François LARENAUDIE, M. Alain LECOINTE, Mme Claude MELLIER, M. Jacques MIGOZZI, Mme Christine MOEBS, M. Jacques MORISSET, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Claude SAUBION, M. Alain SOULIÉ, M. Philippe TILLET, M. Bertrand TORTIGUE.

Présents suppléants (3) :

M. Mathieu BERGÉ, M. Michel DUCHÈNE, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU.

Pouvoirs (4) :

M. Gilles BÉGOUT à M. Jacques MIGOZZI, Mme Claire MORY à M. Christian PRADAYROL, M. Frédéric NEVEU à Mme Véronique DE MAILLARD.

Secrétaire de séance :

Mme Anne GÉRARD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

DÉLIBÉRATION 2018_03 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, notamment ses articles 11.2 et 18,

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine de disposer d'un règlement intérieur visant à préciser les modalités de fonctionnement de ses instances,

Considérant le besoin de compléter les dispositions législatives et statutaires de fonctionnement et d'organisation du Comité Syndical, des Comités de bassin et des autres organes et instances du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, et composé des chapitres suivants :

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_03 Adoption du règlement intérieur

- Chapitre 1 : Comité Syndical ;
- Chapitre 2 : Comités de bassin ;
- Chapitre 3 : Commissions ;
- Chapitre 4 : Fonctions exécutives.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.**

**Le Président,
Renaud LAGRAVE,**

